

RÈGLEMENT DU CONCOURS POETIKA 2025

Site : www.poetika17.com - Courriel : concourspoetika@gmail.com

Article 1 - Préambule

Le concours est ouvert aux auteur(e)s francophones (majeurs) **du 15 février au 31 mai 2025** (cachet de la poste faisant foi). Thème et forme libres. De par leur fonction, les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.

Article 2 - Présentation des textes

Chaque concurrent enverra **un ou deux textes n'excédant pas 32 vers ou lignes** (police Arial 12, interligne simple, texte non centré, un poème avec un titre par page). Les textes courts ne sont pas autorisés car leur forme poétique ne permet pas une notation cohérente de l'œuvre (minimum : 16 vers ou 16 lignes pour chaque texte). Aucun texte sous forme manuscrite n'est admis. Aucun signe distinctif ne doit figurer sur la page sous peine de refus. Les auteurs sont notés de façon anonyme.

Article 3 - Montant des droits d'inscription - Paiement

Le montant des droits d'inscription est de 15 euros (quinze euros). Le paiement sera effectué soit par chèque à l'ordre de TALAZAC, soit par virement bancaire : IBAN FR76 1333 5004 0104 9452 8218 702, ou via PayPal (email : concourspoetika@gmail.com). Pour les candidats étrangers : virement international ou paiement via PayPal, pas de mandat.

Article 4 - Modalités d'envoi

Chaque candidat enverra dans une grande enveloppe (courrier non recommandé), les documents suivants :

- Son (ou ses) poème(s) au format A4. Chaque texte en 5 exemplaires non agrafés.
- Une enveloppe cachetée avec à l'intérieur le bulletin d'inscription dûment complété et signé (à télécharger sur le site). Ne mentionner sur cette enveloppe close que le titre des poèmes et éventuellement la mention « Virement » si vous avez opté pour le virement bancaire.
- Le montant de 15 euros à l'ordre de TALAZAC effectué selon les modalités de l'article 3.

Le tout à faire parvenir à : Concours Poetika 6 rue des Oiseaux 17600 MÉDIS.

Article 5 - Œuvre poétique

L'auteur s'engage à présenter une œuvre originale, non primée dans un autre concours, ni réalisée à l'aide de l'IA (Intelligence Artificielle). Le jury décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause et si la fraude est avérée, le candidat se verra immédiatement exclu du concours. Les poèmes non classés au Palmarès mais remarqués par le jury seront mis en ligne sur le site. Les meilleurs poèmes feront éventuellement l'objet d'un recueil collectif, sans que les poètes puissent s'y opposer ni réclamer des droits d'auteur qui leur restent acquis. Les poèmes ne sont pas restitués à leurs auteurs. Tout lauréat ayant remporté un prix ne peut pas se présenter pendant deux années de suite au concours.

Article 6 - Récompenses

Le palmarès sera envoyé à chaque candidat par mail.

Cinq prix au total sont en jeu : 1er, 2e, 3e Prix, Prix Spécial du Jury et Mention Honorable.

Premier Prix : 100 € Deuxième Prix : 80 € Troisième Prix : 50 €

Chaque lauréat recevra également un diplôme, un ou plusieurs recueils de poésie et son texte sera publié sur le site.

Article 7 - Litige

En cas de litige, la décision du jury est sans appel. La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les membres du jury se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler en cas de force majeure. Tout dossier ne comportant pas l'intégralité des documents demandés ne sera pas retenu.